

COMMUNIQUE DE PRESSE

Air Mauritius Ltd : Première assemblée des créanciers fixée le 4 mai

L'assemblée des créanciers d'Air Mauritius se tiendra ce lundi 4 mai, à 10 heures par visio-conférence. Cette convocation se fait conformément à l'article 234 de l'Insolvency Act 2009. Les créanciers sont invités à contacter les administrateurs sur access.mkmeeting@mu.gt.com au plus tard le samedi 2 mai à 10 h 00 (heure locale) pour prendre connaissance des détails pour accéder à l'assemblée et pour les procédures d'enregistrement.

Lors de cette réunion, une décision sera prise concernant le remplacement des administrateurs d'Air Mauritius car, rappelons-le, selon l'Insolvency Act 2009, les créanciers sont habilités à remettre en cause la nomination faite par le conseil d'administration d'Air Mauritius. Les administrateurs pourront aussi, à cette occasion, dissiper les doutes qui existent concernant un éventuel conflit d'intérêts de Sattar Hajee Abdoula. Les administrateurs sont tenus de faire une déclaration d'intérêts aux créanciers lors de cette réunion.

A l'agenda également, la mise en place d'un comité des créanciers pour surveiller le bon déroulement de l'administration. Les administrateurs travaillent, par ailleurs, actuellement sur un plan de relance économique ; la compagnie nationale d'aviation veut se donner le temps de mettre en place les conditions favorables pour se restructurer afin d'assurer sa pérennité. Les administrateurs soutiennent que leur objectif est « de préserver les intérêts de la compagnie et des ses parties prenantes».

FIN

Ce communiqué est publié conformément au Listing Rule 11.3 et au Securities Act de 2005.

27 avril 2020